



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Osteopathes

Question écrite n° 3292

### Texte de la question

M. Francisque Perrut appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les voeux exprimes depuis plus de vingt ans par les osteopathes qui souhaitent voir leur profession reconnue et consideree par les pouvoirs publics. Il tient a lui rappeler que plus de 4 millions de francais consultent chaque annee un osteopathe. Les personnes agees ont souvent recours a cette discipline pour une meilleure mobilite pouvant souvent leur eviter un placement dans un etablissement specialise. Dans de nombreux pays europeens les osteopathes beneficient d'un statut juridique et administratif leur permettant d'exercer librement leur profession. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle envisage de repondre dans un avenir proche a l'attente legitime des osteopathes francais vers une reconnaissance officielle de leur profession.

### Texte de la réponse

La possibilite de pratiquer l'osteopathie est revendiquee depuis longtemps par des non-medecins. Les techniques basees sur les manipulations vertebrales visant a restaurer le libre jeu des articulations et, selon leurs promoteurs, a « harmoniser les rapports de mobilite, de rythme et de coordination des structures anatomiques », peuvent etre efficaces pour traiter certaines affections. Cela etant, l'utilisation des manipulations vertebrales n'est pas depourvue de danger, ainsi que l'a estime l'academie nationale de medecine, et le non-respect de certaines contre-indications peut entrainer des consequences gravissimes. La mise en oeuvre de techniques osteopathiques suppose au prealable l'elaboration d'un diagnostic d'ensemble etaye par tous les examens complementaires necessaires et sa pratique implique des connaissances medicales approfondies. Le medecin doit donc connaitre toutes les possibilites therapeutiques qui lui sont offertes et choisir celle qui sera la mieux adaptee a chacun de ses patients. La plupart des medecins qui utilisent l'osteopathie sont d'ailleurs des specialistes en rhumatologie ou en reeducation et readaptation fonctionnelle. Pour toutes ces raisons, et malgre l'interet de certains arguments avances, il parait difficile de modifier la legislation en vue d'autoriser la pratique de l'osteopathie par des non-medecins.

### Données clés

**Auteur :** [M. Perrut Francisque](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3292

**Rubrique :** Medecines paralleles

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juillet 1993, page 1864

**Réponse publiée le** : 20 septembre 1993, page 3035